

“Profession Urbaniste”

Déclaration commune de Châtelleraut

des enseignants-chercheurs, des employeurs et des professionnels

Préambule

Des nombreux rapports ont été écrits sur l'urbanisme et les urbanistes durant les deux décennies écoulées. Tous concluaient sur le besoin d'une meilleure identité des urbanistes pour un meilleur urbanisme et sur l'excellence de leur formation.

La recomposition territoriale, la transition écologique, sociale et économique et les changements de modes de vie ont un impact évident sur l'urbanisme, l'aménagement, l'habitat et les mobilités : citoyens et maîtres d'ouvrage doivent pouvoir s'appuyer sur des professionnels identifiés, certifiés, qualifiés, innovants dans leurs savoirs et leurs pratiques.

Les territoires et leurs cohésions ont besoin des urbanistes : ce sont eux qui nourrissent la définition, la localisation et l'agencement des fonctions urbaines. La présence d'urbanistes est nécessaire pour l'élaboration, la gestion, la révision des documents d'urbanisme et des projets d'aménagements urbains, ruraux ou territoriaux. Ils assistent les maîtres d'ouvrage dans la conduite de leurs opérations.

Leurs missions ensemblières et partenariales de conseil, d'orientation, d'assistance, de programmation et de gestion s'exercent au sein, ou au service, de structures publiques et privées sous des statuts très variés : s'intéresser à l'urbanisme, c'est considérer leur formation, leur statut, leur profession et leur emploi.

Par la présente déclaration,

les membres signataires s'accordent sur :

- la reconnaissance de la **spécificité de la formation et des compétences des urbanistes**, titulaires d'un diplôme national de master mention urbanisme et aménagement (DNM UA),
- la nécessité de **promouvoir la qualité de l'enseignement et la recherche en urbanisme et aménagement**, et d'une **large communication** à cet effet vers les employeurs, les commanditaires et les urbanistes en exercice,
- le besoin **d'inciter et d'accompagner les urbanistes qui le souhaitent à obtenir le diplôme national de master mention urbanisme et aménagement** par les différentes voies de formation offertes (formation initiale, formation continue, VAE, VES, VAP),
- la nécessité de mettre en place les contenus d'une **formation continue** tout au long de l'exercice professionnel, telle que prévue par le droit commun,
- la nécessité de créer un code sur l'activité d'urbaniste dans la nomenclature des activités françaises (code NAF) en lien avec le code ROME de Pôle-Emploi ;
- le besoin mettre en place une **structure professionnelle confédérale** nécessaire à l'identification, à la promotion, à la gestion et à l'assistance de ses membres ainsi qu'au rayonnement de la "Profession Urbaniste" aux échelons local, national et international,
- la nécessité d'une vraie **reconnaissance du statut de l'urbaniste dans la fonction publique** territoriale dont l'accès, via les concours actuels, pose un problème d'inégalité. Les signataires demandent ainsi l'engagement d'une négociation avec les parties prenantes sous l'autorité de l'État pour créer un cadre d'emploi d'urbaniste territorial dans la fonction publique territoriale,
- l'établissement de l'**annuaire des urbanistes en exercice**. Il reste une part de professionnels exerçant dans le champ de l'urbanisme insuffisamment identifiés. Les maîtres d'ouvrage gagneraient à disposer de la liste de ces professionnels à leur service. Les professionnels y gagneront eux-mêmes en lisibilité. Le référentiel des métiers/compétences servira de base à ce recensement.

Fait à Châtelleraut, le 28 août 2019

SIGNATAIRES

✓ Au titre des enseignants-chercheurs



APERAU

Association pour la Promotion de
l'Enseignement et de la Recherche
en Aménagement et Urbanisme

Le président de l'Association des
Professionnels de l'Enseignement
et Recherche en Aménagement et Urbanisme

Philippe Menerault

✓ Au titre des associations professionnelles



Conseil Français des Urbanistes

Le président du
Conseil Français des
Urbanistes

Philippe Druon



Les jeunes urbanistes de France

Le président du Collectif
National des Jeunes
Urbanistes

Clément Marquis



Le président d'Urbanistes
du Monde

P.O. *Jima ROTARU*

Nazaire Diatta



Le président d'Urbanistes
des Territoires

Bernard Lensele

✓ **Au titre des employeurs**



Pour l'ADCF



Pour la FNAU



Pour la FNCAUE



Pour la Fédération des EPL



Pour la Fédération des SCOT



Présidente : Bénédicte de Lotan lede

Pour l'ACAD

B. de Lotan lede



Pour le CINOV